

Landerneau, le 12 février 2010

## COOPAGRI BRETAGNE RENFORCE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN MATIERE DE HANDICAP

Fidèle à ses valeurs coopératives fondées sur la solidarité, le respect et l'équité, Coopagri Bretagne a signé, le 12 février 2010, une convention avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées). Cette convention formalise un engagement fort de l'entreprise et s'inscrit parfaitement dans le cadre de la loi sur le handicap et l'égalité des chances.

La signature de cette convention qui sera étendue à l'ensemble du Groupe par étapes successives, renforce les actions déjà mises en œuvre par le groupe coopératif breton et donne le coup d'envoi d'une nouvelle politique favorisant davantage l'employabilité et l'intégration de salariés handicapés.

Cette politique volontariste poursuit trois principaux objectifs :

- Sensibilisation des salariés, en particulier des managers
- Embauche de personnes handicapées, notamment via les écoles internes Coopagri Bretagne (chauffeurs poids-lourds, conseillers-vendeurs en jardinerie...), des contrats en alternance et des stages
- Maintien de l'employabilité des salariés handicapés (accessibilité des sites, ergonomie des postes de travail, formation et reconversion)

Par cette politique, l'entreprise entend progresser encore et figurer parmi les entreprises bretonnes les plus dynamiques pour l'accueil des handicapés.

Au-delà de son engagement à défendre l'emploi en Bretagne, le Groupe Coopagri Bretagne souhaite en effet être reconnu comme employeur de référence en matière de non-discrimination.

*Le Groupe Coopagri Bretagne, c'est :*

- 5 100 salariés (parmi les premiers employeurs bretons)
- de l'ordre de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 3 grands métiers : agriculture, agroalimentaire et distribution (Réseau Magasin Vert/Point Vert)
- 200 magasins et sites industriels en Bretagne